



SSQ PME, pour petites entreprises



Un produit adapté aux entreprises de moins de 50 employés

Les régimes d'assurance collective doivent être adaptés à leur réalité, SSQ Assurance l'a compris. Puisque la gestion d'une PME comporte son lot de responsabilités et de préoccupations, SSQ Assurance propose une solution d'assurance collective concurrentielle, complète, adaptée aux besoins des PME d'aujourd'hui et facile à administrer.

Un régime d'assurance collective durable et en santé

Pour assurer la pérennité du régime d'assurance collective, des mesures ont été mises en place :

- Substitution générique des médicaments;
- Montants maximaux remboursables par année civile pour les médicaments sur ordonnance *
- La liste régulière des médicaments de SSQ Assurance : cette protection plus généreuse que celle offerte par les régimes publics d'assurance maladie et médicaments saura répondre efficacement aux besoins des employés;
- L'application de frais usuels et raisonnables ainsi que le regroupement de certaines clauses permettent d'offrir un régime de qualité tout en optimisant son utilisation.

Des options novatrices vous seront aussi offertes dans le but de protéger efficacement les employés et ce, à un coût attrayant.

*Certaines restrictions peuvent s'appliquer aux adhérents de régimes établis au Québec

Fini la paperasse : l'assurance collective pour petites entreprises s'administre 100 % en ligne



Le temps est précieux et se fait rare. C'est pourquoi notre solution pour petites entreprises s'administre de façon 100 % électronique dès la mise en vigueur :

- Inscription des adhérents par fichier électronique;
- Paiement de la facture par débit préautorisé;
- L'inscription des adhérents au dépôt direct et relevés électroniques des prestations.

En quelques clics, les **administrateurs** effectuent la gestion de l'assurance collective sur le site sécurisé dédié aux administrateurs.

Pour les administrateurs

- Gestion des nouvelles adhésions;
- Modifications au dossier des adhérents;
- Consultation de la facture;
- Consultation et téléchargement des différents formulaires de réclamation;
- Consultation des brochures et résumés, etc.



Plusieurs outils sont également disponibles pour les assurés sur le site sécurisé dédié aux assurés.

Pour les assurés

- Consultation et modification des bénéficiaires;
- Remboursements plus rapides grâce au dépôt direct et relevés électroniques des prestations;
- Consultation des garanties, de la brochure et du résumé;
- Impression de cartes d'assurance supplémentaires;
- Changement d'adresse;
- Téléchargement de différents formulaires de réclamation;
- Simulation de demandes de prestations;
- Réclamations en ligne;
- Téléchargez gratuitement l'application SSQ Assurance



Pour en savoir plus,
ssq.ca/services-mobiles

Une protection complète



Assurance vie/mort et mutilation accidentelles

Ces garanties sont offertes à l'employé et ses personnes à charge. Le preneur détermine le volume assurable ainsi que la date de fin de ces garanties.



Assurance vie additionnelle

Cette garantie est offerte sur une base facultative et est sujette à des preuves d'assurabilité. Elle est disponible tant pour l'employé que ses personnes à charge. Le volume assurable est déterminé par l'employé en fonction de ce qui est convenu par le preneur dans le contrat d'assurance collective.



Assurance salaire de courte et de longue durée

Selon le besoin de son entreprise, le preneur détermine :

- Le volume assurable;
- Les délais de carence en maladie, accident et hospitalisation;
- L'inclusion ou non du délai de carence en assurance salaire de longue durée à la fin de la période de propre emploi (24 mois).

Exonération des primes*

En cas d'invalidité totale, les garanties seront maintenues sans paiement de primes, et ce à compter du premier jour suivant le délai de carence d'assurance salaire de longue durée ou après 6 mois suivant la date de début de l'invalidité totale si la garantie d'assurance salaire de longue durée n'est pas offerte au contrat.

* S'applique à l'assurance vie de base et additionnelle de l'adhérent ainsi qu'à l'assurance salaire de courte et de longue durée.

Soins de santé

Les soins de santé sont offerts selon le statut de protection individuel, familial, monoparental et couple.

Le preneur peut déterminer :

- La franchise par année civile en fonction du statut de couverture applicable à :
 - Tous les soins de santé
 - Les médicaments sur ordonnance seulement
 - Tous les soins de santé, sauf les médicaments sur ordonnance
- Pour les médicaments sur ordonnance :
 - La substitution générique
 - Une franchise par service
 - Une limite sur les frais d'honoraires du pharmacien*
 - Une franchise sur les frais d'honoraires du pharmacien*
 - Un montant maximum remboursable par année civile*
- La coassurance applicable aux :
 - Médicaments d'ordonnance
 - Soins de la vue
 - Autres clauses de soins de santé

* Certaines restrictions peuvent s'appliquer aux adhérents établis au Québec.

Médicaments

Médicaments*	Carte directe, liste régulière
Médicaments – Contribution du patient	Médicaments – CP
Injection sclérosante	20 \$ adm. /traitement
Vaccins préventifs	200 \$ remb./année civile

Hôpital

Frais d'hospitalisation	Chambre semi-privée; sans franchise; coassurance à 100 %
-------------------------	--

Assurance voyage

Assurance voyage avec assistance	5 000 000 \$ remb. /séjour; sans franchise; coassurance à 100 %
Assurance annulation de voyage	5 000 \$ remb. /séjour; sans franchise; coassurance à 100 %

Autres frais

Maison de convalescence	Chambre semi-privée; 60 jours/année civile	
Ambulance	Illimités	
Transport par avion ou par train	Illimités	
Traitements dentaires - Accident	Illimités	
Soins infirmiers	300 \$ adm. /jour; 10 000 \$ remb. /année civile	
Stérilet	Illimités	
Tomodensitométrie Résonance magnétique Échographie	Radiographie Analyses de laboratoire Électrocardiogramme	1 000 \$ remb. /année civile; regroupés
Appareil auditif	500 \$ remb. /48 mois	
Glucomètre	250 \$ remb. /36 mois	
Prothèse externe et membre artificiel	5 000 \$ remb. /prothèse	
Fauteuil roulant et marchette	Illimités	
Lit d'hôpital	Illimités	
Appareil d'assistance respiratoire	10 000 \$ remb. à vie	
Appareils orthopédiques	Illimités	
Appareils thérapeutiques	10 000 \$ remb. à vie	
Bas de contention	3 paires/année civile	

Autres frais

Chaussures orthopédiques	Illimités
Prothèse capillaire - Chimiothérapie	300 \$ remb. à vie
Neurostimulateur transcutané	800 \$ remb. /60 mois
Orthèses plantaires	300 \$ remb. /année civile
Lentilles intraoculaires	1 000 \$ remb. à vie
Prothèses mammaires	1 000 \$ remb. /24 mois
Soutien-gorge post-opératoire	200 \$ remb. à vie
Pompe à insuline	7 500 \$ remb. /60 mois
Accessoires pour la pompe à insuline	Illimités
Articles pour stomie	Illimités

* Il est possible de retirer la surprime à 65 ans si l'assureur actuel ne l'inclut pas.

Quatre options sont offertes pour offrir l'accès à des professionnels de la santé.

Professionnels de la santé

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4
Psychologue*				
Psychiatre*	85 \$	300 \$	500 \$	750 \$
Psychanalyste*	adm. /traitement, par professionnel	remb. /année civile, regroupés	remb. /année civile, regroupés	remb. /année civile, regroupés
Travailleur social*				
Chiropraticien*				
Chiropraticien* - Radiographies*	40 \$ adm. /traitement	300 \$ remb. /année civile, regroupés	500 \$ remb. /année civile, regroupés	750 \$ remb. /année civile, regroupés
Acupuncteur*	50 \$ adm. /traitement			
Physiothérapeute* & TRP*	55 \$ adm. /traitement			
Ergothérapeute*	80 \$ adm. /traitement	300 \$	500 \$	750 \$
Orthophoniste*	95 \$ adm. /traitement	remb. /année civile, par professionnel	remb. /année civile, par professionnel	remb. /année civile, par professionnel
Audiologiste*	70 \$ adm. /traitement			
Ostéopathe*	65 \$			
Podiatre*	adm. /traitement, par professionnel			

Note : Pour le Choix 1 – 300 \$ remb. /année civile, regroupés (pour l'ensemble de ces spécialités)

Ophthalmologiste
60 \$ adm. /24 mois; regroupés

Optométriste

Ces protections complémentaires sont offertes en option au choix du preneur.

MKO

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4
Massothérapeute	55 \$			
Kinésithérapeute	adm. /traitement, par professionnel	300 \$ remb. /année civile regroupés	500 \$ remb. /année civile regroupés	750 \$ remb. /année civile regroupés
Orthothérapeute	300 \$ remb. /année civile regroupés			

Soins visuels

	Choix 1	Choix 2	Choix 3	Choix 4
Lunettes				
Lentilles cornéennes	200 \$ adm. /24 mois regroupés	400 \$ adm. /24 mois regroupés	Non retenus	Non retenus
Correction visuelle par laser				

Soins dentaires

L'ajout des soins dentaires est au choix du preneur. Une carte directe est utilisée pour le remboursement des prestations.

Le preneur détermine :

- Le ou les blocs retenu(s);
- Le maximum remboursable et la coassurance applicable à chaque bloc;
- La franchise par année civile, selon le statut de protection. La franchise s'applique à tous les blocs choisis.

Bloc 1 Soins de base

Bloc 2 Services de prothodontie

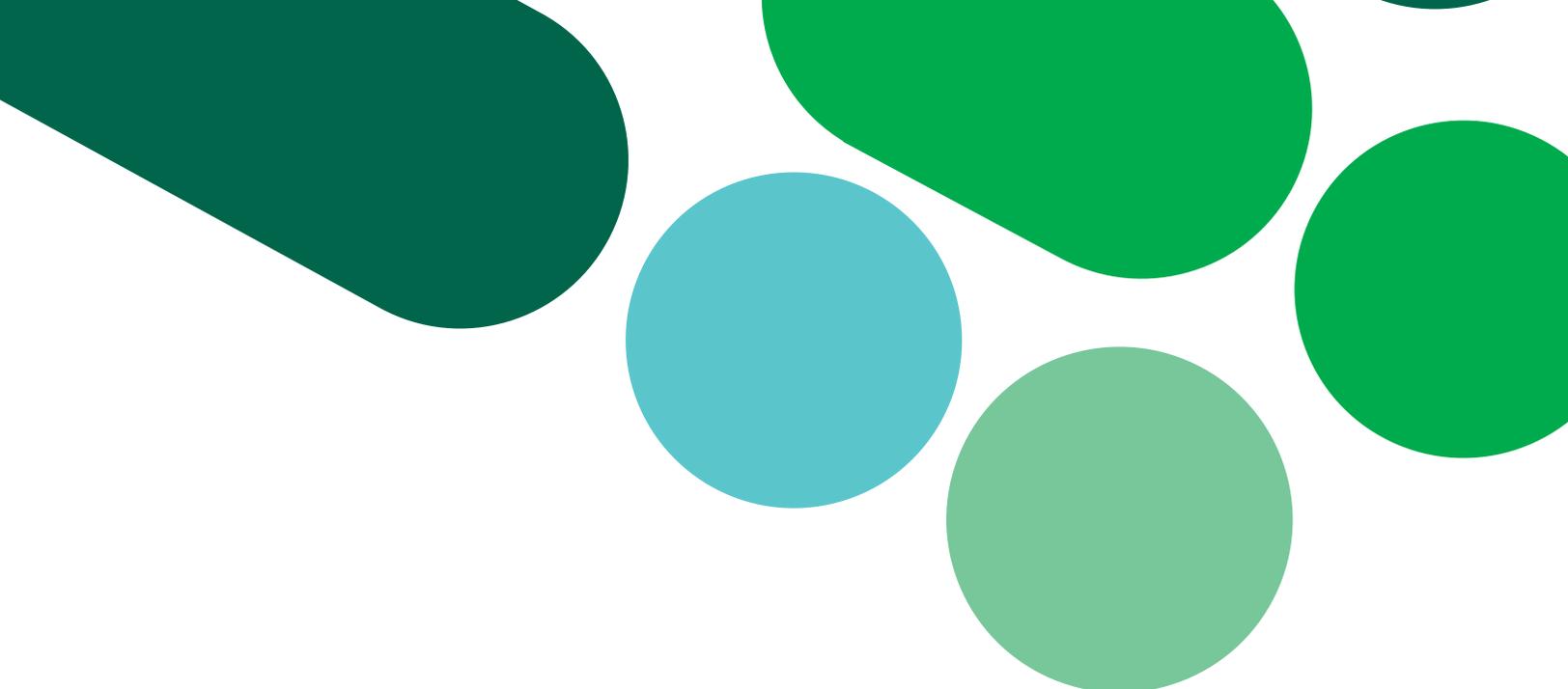
Bloc 3 Services d'orthodontie

Diagnostic		
Prévention et appareil de maintien		
Restauration mineure	Restauration majeure et prothèse fixe	
Endodontie		
Parodontie		Orthodontie
Rebasage, regarnissage et réparation de prothèse amovible	Prothèse amovible	
Réparation de pont fixe et de couronne		
Chirurgie buccale	Pont fixe	
Services généraux complémentaires		

Note : Le tarif de référence est celui de l'année en cours.

Régime de coût majoré « Cost Plus » pour les prestations de soins de santé et de soins dentaires

Cette couverture s'étend au-delà du régime d'assurance collective de base. Elle est disponible pour les catégories d'employés désignées et leurs personnes à charge admissibles. Conformément à la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, les frais médicaux et dentaires admissibles peuvent être traités sur une base « coût majoré ».



Profitez de notre programme santé et mieux-être

Conçu spécifiquement pour améliorer la santé des employés, le programme *axé Santé* vise à développer et implanter une culture santé à l'intérieur des organisations par l'entremise de solutions concrètes et adaptées à chaque environnement de travail.

Soutien à la santé*

Un employé semble en difficulté? Aidez-le à retrouver sa qualité de vie le plus tôt possible en lui offrant une carte d'utilisation du programme Soutien à la santé. Le plan d'aide prévoit pour les employés et leurs personnes à charge :

- 3 heures de consultation téléphonique, dont 1 heure de consultation juridique ou financière;
- 6 heures de consultation en cabinet ou par Internet sécurisé;
- Aide pour trouver un centre d'hébergement ou un service de garde;
- Vidéos sur différents sujets (la prévention du suicide, la cyberdépendance, la gestion du stress, l'épuisement professionnel, etc.).

* Inclus dans les contrats avec assurance salaire de longue durée.



**Pour plus de détails sur les outils offerts,
visitez le ssq.ca**

